



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 651-2020

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2020, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 651-2020

RÈGLEMENT CONCERNANT LE BUDGET ET LA TAXATION DE L'EXERCICE FISCAL 2021

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 17 décembre 2020

- Original signé -

Caroline Aubertin

Directrice générale et secrétaire-trésorière